

Registre in-folio de 486 feuillets : papier vergé ; filigrane : une crose bâloise surmontée d'une croix et de deux petits drapeaux ; reliure basane.

1576-1578. - Fol. 2. « C'est le papier journal des conclusions prises en l'hostel consistorial de la cité impériale de Besançon, commencé le premier jour de jung l'an mil cinq cens soixante et seze, par moy Estienne Henry, notaire impérial secrétaire de lad. cité.

E. Henry — *Virtute labor inest. — Contine probe tuos sub uno corpore cives Praemia subinde non ruitura ferēs. In Domino confido.*

— Après le décès dud. Henry, advenu le xxv<sup>e</sup> de décembre 1576, par Didier Galiot, notaire impérial, citoyen de laditte cité, pour quelque temps, doiz le susdit jour, commis au secrétariat, et par après institué secrétaire d'icelle cité, comme ès feuillets VI<sup>xx</sup> XII verso et VI<sup>xx</sup> XIII, a esté poursuivie l'infection dudit journal desdittes conclusions comme en icelluy — D. Galiot ». — *Non est mortale quod opto* — Fol. 3 v<sup>o</sup>. Décès de Bernard Iigier, syndic de la cité (2 juin 1576). - Fol. 4. Lettres du comte de Champlitte donnant avis que « les reytres retornans de France ont dessein sur ceste cité », et que des mouvements se préparent du côté de Berne. Mesures de garde ; envoi d'un homme en Suisse pour surveiller les événements (4 juin). — Fol. 4 v<sup>o</sup>. Institution de Didier Galiot. notaire, comme -syndic de la cité (5 juin). - Fol. 5. Vente des biens des « proditeurs » situés sur la bannière de Chamars (7 juin). - Fol. 6. Nomination de Jean de Bâle, notaire, comme substitut du syndic de la cité (9 juin). — Fol. 7. Réception de Marc Bonvalot comme maître chirurgien et barbier (13 juin). — Fol. 7. v<sup>o</sup>. Nouvel avertissement touchant les reîtres du duc Casimir revenant de France. Edit ordonnant aux étrangers de quitter la cité dans les vingt-quatre heures (14 juin). — Fol. 8. Bannissement de la cité pour 25 ans de Pierre Béguin, cordonnier, convaincu d'avoir prêté aide aux proditeurs et d'avoir « tenu en sa maison tout publicquement les effigies des principaulx hérétiques » (15 juin). — Fol. 9. Communication par le comte de Champlitte d'une lettre du duc Jean Casimir, assurant que son armée, revenant de France, « ne fera dommaige en ce pays ». — Deux lettres du roi d'Espagne, aux gouverneurs de Besançon, datées de Madrid, le 23 avril 1576 ; il croit nécessaire, pour quelque temps encore, le maintien de sa garnison et exhorte le peuple à choisir aux élections prochaines de bons catholiques (16 juin). — Fol. 11 v<sup>o</sup>. Nomination de deux marqueurs de la monnaie (20 juin). — Fol. 14. Recommandations faites au nom de l'empereur par son commis, le docteur Besançon de Belfort, pour que le peuple élise des magistrats bons catholiques et à l'abri de tout soupçon. — Fol. 14 v<sup>o</sup>. Procuration générale des habitants. — Fol. 17 v<sup>o</sup>. Election des vingt-huit: « S. *Quentin* : Estienne Montrivel, m<sup>te</sup> Desirey Guybourg, Pierre Orchamps, Jehan Perrenot le viel. — S. *Pierre*: Estienne Grillet, m<sup>te</sup> Estienne Despretz, m<sup>te</sup> Etienne Lambert, Claude Marquis. — *Chamars* : Estienne Macheperin, Claude Chappelenet, Anthoinne de Mervelise, Jehan Carraudet. — *Le Bourg* : m<sup>te</sup> Mathieu Maître Jehan, Claude Gaudot, Vienot Nonnotte, Claude Rochet. — *Battant* : m<sup>te</sup> Remy Habitey, m<sup>te</sup> Claude Noizot, Jaque Coulon, Jaque Martin. — *Charmont*: m<sup>te</sup> Jehan Jacquelin, m<sup>te</sup> Guillaume Roy, Jehan Grand-mont, Hugue Coulon. — *Arènes*: m<sup>te</sup> Claude Estienne, Jehan Maire, m<sup>te</sup> Claude Borrey, Jehan Tupin » (24 juin). — Fol. 18. Election de Jehan Jacquelin, comme président des vingt-huit. — Fol. 18 v<sup>o</sup>. Election des gouverneurs : « *Saint-Quentin*. : m<sup>te</sup> Pierre Lambert, m<sup>te</sup> Jehan Mon-trivel. — *Saint-Pierre* : Anthoine d'Orsans, s<sup>r</sup> dud. lieu, m<sup>te</sup> Pierre Richardot. — *Chamars* : m<sup>te</sup> Remond Chosal, Jehan de Nazey, s<sup>r</sup> de Tresilley. — *Le Bourg* : m<sup>te</sup> Claude de Jouffroy, chevalier, m<sup>te</sup> Jehan Despototz. — *Battant* : m<sup>te</sup> Pierre Petremand, m<sup>te</sup> Claude Myrebel. — *Charmont* : m<sup>te</sup> Jehan de Vayvre, François d'Achey, s<sup>r</sup> de Thoraise. — *Arènes*: Desirey Varin, Loys de La Tour, s<sup>r</sup> de Montcley ». — Fol. 19 v<sup>o</sup>. Cas de peste rue Saint-Vincent Nomination de Didier Galiot, syndic, comme superintendant de peste, de Jehan Marchand, comme barbier, et de deux officiers subalternes (25 juin). Fol. 20 v<sup>o</sup>. Avis donné aux villes voisines de l'épidémie de peste (26 juin). — Fol. 21. Félicitations du chapitre au sujet des élections. Désignation d'un aumônier de peste et d'un enterreur (28 juin). — Fol. 22. Menaces d'expulsion de la cité contre tous ceux qui refuseront d'obéir au superintendant de peste (29 juin). - Fol. 23. Condamnation d'un voleur à la fustigation, à la marque avec un fer chaud à l'épaule et au bannissement perpetuel. — Fol. 24. Expulsion de la cité, avec un chapeau de paille sur la tête et au son du tambourin, d'une fille, pour la vie impudique et scandaleuse qu'elle mène (30 juin). — Fol. 26. Prières ordonnées par le chapitre pour la cessation de la peste (5 juillet). — Fol. 27 v<sup>o</sup>. Lettres de Salins annonçant que des fugitifs et proditeurs passent par le comté de Bourgogne, à la suite des Suisses qui se retirent de France (8 juillet). — Fol. 30. Mort du barbier de la peste ; demande aux chirurgiens de la ville de le remplacer par l'un d'entre eux (16 juillet). — Fol. 31. A cause du petit nombre des gouverneurs présents aux séances, on décide que le président de la semaine, assisté d'un gouverneur et du secrétaire, pourra signer des mandats que le trésorier devra payer (18 juillet). — Fol. 32. Ordre d'évacuer les malades guéris de l'hôpital de Chaudane :

ils seront transférés à l'hôpital de Velotte pour y faire la quarantaine (20 juillet). — Fol. 33. Sur le refus des chirurgiens de Besançon de désigner l'un d'entre eux pour le service de la peste, on doit accepter un chirurgien de Rochefort qui demande 100 écus « d'entrage » et 50 francs de gages par mois (21 juillet). — Fol. 34 v°. Amende de 300 livres infligée à un individu, qui, quoique séquestré en sa maison suspecte de peste, s'était livré au commerce : il devra en outre demeurer quarante jours enfermé en sa maison. — Fol. 35. Mise en liberté sous caution de Jacques Recy (23 juillet). — Fol. 38 v°. Rapport de Pierre Lambert sur son voyage auprès de l'Empereur : l'Empereur ne permettra pas le retour des exilés sans l'avis des gouverneurs, et charge un commis d'une enquête sur la sédition des vigneron ; il exhorte le chapitre à réparer les murailles des moulins de Rivotte et Saint-Paul. Lambert a obtenu en outre de l'Empereur des lettres au duc Casimir, lui demandant, si ses troupes passent par le Comté, de ne pas « fouler » la cité (25 juillet). — Fol. 40. Lettres du docteur Beutterich, de Montbéliard, conseiller du duc Casimir, annonçant qu'il a une communication à faire aux gouverneurs de la part du duc Casimir et du duc d'Alençon (26 juillet). — Fol. 40 v°. Entretien de l'artillerie confié à Nicolas Bichet, contereole de la cité, aux gages de 25 francs par an (27 juillet). — Fol. 41 v°. Mort du chirurgien de Rochefort, chargé du service de la peste : ordre aux chirurgiens de lui fournir un remplaçant, aux gages de 50 francs par mois (28 juillet). — Fol. 43 v°. Institution de Jean Bonnet, notaire, comme administrateur des biens confisqués sur les proditeurs (3 août) — Fol. 46. Lettres de l'Empereur Maximilien aux gouverneurs en date du 6 juillet 1576, communiquées par Gaspard Monnyet. Il exhorte les gouverneurs à user de clémence envers Monnyet, banni de la cité. Requête de celui ci qui n'était absent de la cité, le jour de la surprise, que pour ses affaires (4 août). - Fol. 49. Offre de Jean Deschamps et Quentin Bourcier, chirurgiens, de servir les pestiféreux, moyennant 100 écus d' « entrage » et 50 francs de gages par mois. La cité leur offre 50 écus d'entrage et 30 francs par mois : ils refusent ces conditions (8 août). — Fol. 49 v°. Aumône de 20 francs faite par madame de Thoraise en faveur des pestiféreux. — Fol. 50. Accroissement du danger de peste : mesures au sujet de la garde (9 août). — Fol. 51 v°. Offre de Michel Moyance et de Quentin Bourcier de soigner les pestiféreux : après discussions, on leur accorde à chacun 200 fr. d'« entrage » et 40 fr. par mois de gages : ils acceptent (12 août). — Fol. 52 v°. Envoi des lettres de l'Empereur au duc Casimir par le trompette de la cité. — Requête aux gouverneurs pour qu'ils donnent ordre aux villages voisins d'amener des vivres en la cité et de fournir de la viande de boucherie. Les soldats de la garnison ne peuvent trouver de vivres, à cause de la peste et ne sont pas payés (14 août). — Fol. 54. Prières pour la cessation de la peste. — Ordre de faire « redresser » le tableau en cire de la cité, autrefois voué et déposé en la chapelle du Saint-Suaire, lors de la création de la confrérie (17 août). — Fol. 56. Règlement pour la garde de nuit : choix de 120 hommes à cet effet. Trente seront de service chaque soir aux gages de 2 gros. Amendes infligées à des individus pour infraction à la police de peste (21 août). — Fol. 38 v°. Réclamation des échevins de la rue Saint-Paul, à qui on demande, comme aux autres citoyens, le paiement des soldats de la garde de nuit : ils ne le doivent qu'en cas d'éminent péril et ne jouissent pas des privilèges de la cité. — Les gouverneurs déclarent qu'il y a éminent péril et danger de peste, et que nulle exemption ne subsiste (25 août). — Fol. 60. Rétablissement du tableau en cire de la cité dans la chapelle du Saint-Suaire. Une grand'messe solennelle de supplications sera célébrée le lendemain à Saint-Etienne, à laquelle les gouverneurs assisteront (30 août). — Fol. 60 v°. Mort du chirurgien Quentin Bourcier : Michel Moyance demande qu'on lui donne un compagnon à sa place (31 août). — Fol. 61 v°. Les chirurgiens n'ayant pas fourni de compagnon à Michel Moyance, on augmente les gages de celui ci de 20 francs par mois, et on lui donne 30 francs pour l'achat d'un cheval (3 septembre). — Fol. 66 v°. Requête de Pierre Petremand qui a reçu de l'archevêque le bois de la Soye, pour que la cité le laisse entrer en possession de ce bois ou prenne une décision sur l'indemnité à lui accorder. — Fol. 67. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 10 gros l'émine, au lieu de 9 gros. — Levée de l'arrêt interdisant à Guillaume de Loisir de sortir de la cité (19 septembre). — Fol. 70. Fixation du ban des vendanges aux 3 et 6 octobre pour l'archevêque, aux 8 et 9 octobre pour le reste du territoire 28 septembre. Fol. 71. Avertissement du gouverneur sur le danger d'une nouvelle surprise (1<sup>er</sup> octobre). — Fol. 73. Plaintes adressées au gouverneur au sujet des dégâts commis par les soldats et de leurs insolences (3 octobre). — Fol. 79. Avertissement d'une assemblée de gens du côté de Montbéliard, dont on ignore les desseins. Mesures de garde ; avis donné à M. de Raucourt (19 octobre). — Fol. 80 v°. Envoi par le gouverneur de M. de la Villeneuve pour enquêter sur les dégâts commis par les soldats. — Fol. 81. Fixation du prix du blé des greniers à 11 gros l'émine, au lieu de 10 gros (22 octobre). — Fol. 81. Marché avec Richard Maire pour les réparations à faire aux murailles, à la chaussée et au chemin public près de la porte Malpas, ruinés par les inondations de 1570 : le chemin sera exhaussé de 4 pieds. — Fol. 82. Serment prêté par Etienne Parradier notaire, institué lieutenant du juge de la régalie (23 octobre). — Fol. 85. Ordre donné à Alexandre Lagrandfemme, suspect de la nouvelle religion, de quitter la cité (27 octobre). — Fol. 87. Avis, envoyé par le gouverneur, d'une surprise projetée

contre les villes de Dole et de Gray ; quatre compagnies de Français se sont déjà avancées jusqu'à Saint-Seine-sur-Vingeanne. Craintes pour la cité ; dédoublement de la garde (1<sup>er</sup> novembre). — Fol. 88. Refus de la cité de fournir à l'avenir le bois de chauffage à la garnison. — Fol. 88 v<sup>o</sup>. Protestations du maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Rome au sujet de la nomination du prieur de Marast au Saint-Esprit de Besançon. Les gouverneurs prennent la défense du prieur, régulièrement nommé par l'Empereur (3 novembre). — Fol. 90. Refus d'un grand nombre de citoyens de payer l'impôt pour la garde de nuit. Ordre de les y contraindre (6 novembre). — Fol. 92. Nouvelles lettres en faveur de Gaspard Monnyet, écrites par l'Empereur Rodolphe II, datées de Ratisbonne le 14 octobre 1576 ; supplique de Gaspard Monnyet (9 novembre). — Fol. 95. Taxe des vins de la cité, les hauts coteaux à 20 florins, les moyens et les bas à 19 florins le muid (11 novembre). — Fol. 100. Plaintes au sujet « des vices qui régnaient tant en l'état ecclésiastique que au séculier » dans la cité. Invitation aux citoyens à assister le dimanche à la messe dans leurs paroisses. — Requête à M. de Raucourt pour qu'il empêche les soldats de blasphémer et de causer du scandale dans la ville. — Permission donnée à Alexandre Lagrandfemme de rester dans la cité, moyennant une promesse de vivre catholiquement et une caution de 1.000 livres (23 novembre). — Fol. 101 v<sup>o</sup>. Pardon octroyé par le pape au chapitre pour le danger de peste : les processions ordonnées n'auront lieu qu'après Noël, à cause de la peste (27 novembre). — Fol. 106. Service ordonné par le chapitre pour l'Empereur Maximilien (7 décembre). — Fol. 107. Nouveau service aux Cordeliers pour l'Empereur. Ordre et préparatifs pour les funérailles, qui seront semblables à celles ordonnées pour les Empereurs Charles-Quint et Ferdinand (10 décembre). — Fol. 112. Cérémonie des funérailles de l'Empereur Maximilien en l'église des Cordeliers (16-17 décembre). — Fol. 114 v<sup>o</sup>. Avis de la cessation de la peste (20 décembre). — Fol. 117. Décès d'Etienne Henry, secrétaire de la cité. Désignation du syndic Didier Galiot pour le remplacer, jusqu'à nomination d'un nouveau titulaire. Des honneurs exceptionnels seront rendus à Etienne Henry à ses obsèques (26 décembre). — Fol. 120. Amodiations de la cité (1<sup>er</sup> janvier 1577). — Fol. 121. Requête du président des vingt-huit pour qu'on fasse choix comme secrétaire de la cité d'un « personnage loyal, fidel, secret, courtoys, amyable, facile et qui ne deppendit de personne » (2 janvier). — Fol. 123 v<sup>o</sup>. Banvin de l'archevêque : il n'usera pas de son droit cette année (5 janvier). — Fol. 128 v<sup>o</sup>. « Signature » obtenue par M<sup>e</sup> Lambert en Cour de Rome, pour l'érection d'une Université en la cité : celle-ci sera placée au trésor de la cité avec la concession déjà obtenue de l'Empereur. — Fol. 129. Texte du *motu proprio* du pape, daté de Rome le 8 octobre (8 janvier). — Fol. 135 v<sup>o</sup>. Nomination de Didier Galiot comme secrétaire de la cité. — Fol. 136. Texte de son institution. — Fol. 137. Henry Galois institué syndic de la cité en remplacement de Didier Galiot (16 janvier). — Fol. 138. Découverte d'un sac de cuir dans lequel était un coffret d'acier, lequel, ouvert par des serruriers, s'est trouvé renfermer un vieux sceau en cuivre avec la légende: *Sigillum magnum uniuersitatis bisuntin.* et les armoiries de la cité. Ce coffret avait été apporté à l'Hôtel de ville au temps de la surprise, avec d'autres meubles trouvés chez Henry Paris, proditeur : il aurait été dérobé au temps des troubles pour servir à « leur malheureux desseing » (19 janvier). — Fol. 139. Traité conclu avec le maître de la monnaie Luc de Valimbert. Ce traité fixe un nouveau poids et aloi, en raison de l'accroissement du prix du billon et des mesures prises déjà en conséquence par les voisins (23 janvier). — Fol. 143. Retour du chanoine Farod envoyé en Espagne pour le fait de la juridiction ecclésiastique ; il s'est occupé également de la prohibition faite par la cour de Dole aux sujets du roi d'Espagne dans le comté d'aller plaider devant l'officialité de Besançon : il n'a obtenu que des concessions insignifiantes (24 janvier). — Fol. 144 v<sup>o</sup>. Avis donné à l'archevêque de Besançon que, s'il ne s'emploie à rétablir la juridiction ecclésiastique selon les décrets du Concile de Trente, la cité mettra la main sur son temporel. — Fol. 145. Sur le bruit d'un projet de lever des gens de guerre dans la cite, édit interdisant à tous citoyens de quitter la ville sans permission des gouverneurs, à peine de bannissement de dix ans et de confiscation de leurs biens (27 janvier). Fol. 148. Avis donné de levée de gens d'armes par le capitaine Beaujeu du côté de Lausanne. - Mesures de garde ; lettre à ce sujet au comte de Champlitte. — Fol. 148 v<sup>o</sup>. Rixe entre soldats et bourgeois à Battant. — Fol. 149. Lettre du comte de Champlitte, envoyée de Gray, avertissant de la retraite d'un grand nombre de réformés se retirant de France vers Genève, Montbéliard et Neuchâtel « en apparence de nouvelles menées et pratiques. » (29 janvier). — Fol. 149 v<sup>o</sup>. Audience accordée aux chanoines Faroz et Thiadot, qui viennent affirmer la volonté du chapitre de continuer ses efforts pour la juridiction ecclésiastique (30 janvier). — Fol. 151. Conférence entre les gouverneurs et six docteurs ès droits au sujet de la juridiction ecclésiastique : commis envoyés au chapitre. Fol. 152. Texte du serment prêté par le nouveau portier de la Porte Taillée (31 janvier). — Fol. 153 v<sup>o</sup>. Envoi de Pétremand à Dole, avec le haut doyen, pour faire de nouvelles instances auprès de l'archevêque et du comte de Champlitte au sujet de la juridiction ecclésiastique (1<sup>er</sup> février). — Fol. 155 v<sup>o</sup>. Rapport de Pétremand sur son voyage à Dole. L'archevêque et le gouverneur ont protesté qu'ils avaient fait tous leurs efforts en cour d'Espagne pour obtenir satisfaction et ont promis de faire de nouvelles tentatives

en ce sens (9 février). — Fol. 158. Réunion des gouverneurs et des notables : on décide de poursuivre par voie amiable, de concert avec l'archevêque et le chapitre, le rétablissement de la juridiction, mais si on n'obtient rien « chacun se pour-voyera comme il trouvera pour son mieux » (12 février). — Fol. 160. Réclamation du docteur Besançon au nom des héritiers du feu comte de Montfort, qui demandent le remboursement des frais faits par celui ci pour le rétablissement de la foi à Besançon, frais qui s'élèvent à environ 10.000 thalers. L'archevêque a été mis hors de cause lors de la dernière dette. Le chapitre déclare avoir payé plus de 3000 livres pour le « besoigne » du comte de Montfort et des autres commissaires. — La cité examinera cette question et donnera réponse. En attendant, elle fait régler les dépenses faites en son logis par le docteur Besançon. — Fol. 162. Procès criminel contre deux vigneron inculpés dans la rébellion du dimanche de Quasimodo de l'année précédente (14 février). — Fol. 167. Fixation du prix du blé des greniers à 10 gros, au lieu de 11 gros l'émine (27 février). — Fol. 170. Arrivée d'un nonce apostolique au logis du Porte-Enseigne: il va aux Pays Bas vers Don Juan d'Autriche. Commis envoyés pour le saluer, lui offrir des présents et lui recommander l'affaire de la juridiction ecclésiastique (3 mars). — Fol. 175 v°. Avis donné d'une grande compagnie de reîtres qui paraît se diriger vers Besançon. — Mesures de garde (9 mars). — Fol. 180 v°. (Condamnation à l'amende d'un vigneron compromis dans la sédition de l'année précédente (19 mars). — Fol. 184 v°. Requête présentée par Jean Prévost, vigneron, au nom des vigneron de la cité, pour demander la grâce de ceux d'entre eux qui ont été à Chaudanne et sont entrés en la cité « portant mays » le jour de Quasimodo. — Les gouverneurs et vingt-huit décident d'accorder le pardon aux coupables, sauf à ceux qui ont déjà été emprisonnés et ont participé à la sédition devant l'hôtel de Ville. — Fol. 186. Condamnation d'un vigneron à faire amende honorable ; bannissement de la cité pour dix ans d'un autre vigneron (28 mars). — Folio 190. Arrivée de l'archevêque dans la cité (5 avril). — Fol. 190. Décès du co-gouverneur Jehan de Vaivre (8 avril). — Fol. 192. Commis envoyés à l'archevêque pour l'entretenir de l'affaire de la juridiction (11 avril). — Fol. 192 v°. Commis envoyé au comte de Champlitte pour lui demander que les députés pour l'affaire de la juridiction ne se réunissent pas à Dole, ville suspecte à cause de la présence de la Cour, mais dans un lieu neutre (12 avril). — Fol. 194. Offre du comte de Champlitte de tenir la réunion à Pesmes ou Quingey (16 avril). — Fol. 195. Condamnation d'un vigneron à faire amende honorable, pour sa participation à la sédition (18 avril). — Fol. 196 v°. Admission de Jean de Laborde le jeune, comme adjoint à son père, garde des coins de la monnaie. Conférence à Pesmes entre les commis de l'archevêque, du chapitre, du Parlement et de la cité pour l'affaire de la juridiction (22 avril). — Fol. 198. Réception de François Perrecyot comme maître boulanger (26 avril). — Fol. 199. Approbation de la conduite tenue à Pesmes par Petremand, commis de la cité dans l'affaire de la juridiction (30 avril). — Fol. 200 v°. Décision de ne pas montrer le Saint Suaire cette année, tant à cause des dangers de peste que du passage des Espagnols revenant de Flandre. — La foire de l'Ascension est remise (2 mai). — Fol. 202 v°. Dépôt au trésor du bref apostolique touchant l'Université (9 mai). — Fol. 205. Mesures de garde pendant le passage des Espagnols, car « *nulla fides viris qui castra sequuntur* ». — Mention de terrain sis « rue Saint-Antoine », touchant à la « rue des Beguynes », voisine du couvent des Cordeliers (18 mai). — Fol. 206 v°. Avis donné par le chanoine Etienne de Mesmay et l'official M. de Diesbach, d'un synode du diocèse convoqué à Besançon pour la fin de ce mois, afin de s'occuper de la question de la juridiction ecclésiastique : la cité y enverra des députés. — Fol. 207. Assurances données par le comte de Mansfeld que les Espagnols « ne désiraient qu'amytié ». Offre de M. de la Villeneuve de venir en cette cité pour répondre de tout en qualité de lieutenant du comte de Champlitte (21 mai). — Fol. 212 v°. Requête de la part de d<sup>lle</sup> Anne de Montureux, veuve, de M<sup>res</sup> Claude et Jehan Chifflet, tant en leur nom que de Philippe Chifflet, fils et héritier de feu Laurent Chifflet, en son vivant docteur ès-droits et conseiller au Parlement de Dole, pour pouvoir faire « champoyer » le bétail de la grange de Palente au bois de Chailluz, appartenant à la cité, pour un an, moyennant 20 sols tournois (1<sup>er</sup> juin). — Fol. 216. Serment prêté par deux maîtres bonnetiers élus « maistres jurez à l'art et mestier de bonnetterie » (10 juin). — Fol. 217. Lettres closes de l'empereur Rodolphe en faveur de Gaspard Monnyet. (Prague, 19 mars 1577) (12 juin). — Fol. 220 v°. Ouvrages à faire aux écluses de la cité (15 juin). — Fol. 223 v°. Décision par laquelle « en commémoration et perpétuelle mémoire de la grande grâce et miséricorde de Dieu... estendue sur ceste cité et tout le peuple d'icelle le mardi 21 juin 1575, les délivrant de l'hostilité et furie des proditeurs et huguenots, perpétuelz ennemis d'icelle cité, proditoirement entrez pour l'invehir et penser réduire à l'exercice de la malheureuse et damnable reprevée nouvelle hérésie et opinion huguenotique », chaque jour du 21 juin sera férié jusqu'après midi. Procession générale à laquelle assisteront les vingt-huit et gouverneurs (20 juin). — Fol. 224. Lettre de don Juan d'Autriche, datée de Bruxelles le 31 mai 1577, recommandant le maintien dans la cité de la religion catholique. — Fol. 225. Nomination de Regnaud Greslot comme notaire impérial (22 juin). — Fol. 227. Lettres de crédençe de l'empereur Rodolphe II, datées de Breslau le 1<sup>er</sup> juin 1577, présentées par les

commissaires impériaux Jean Ulrich, abbé de Murbach et de Lure, et Jean, baron de Bollwiller, et par le comte de Champlitte. — Fol. 228 v<sup>o</sup>. Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, datées de Madrid le 13 mai 1577, recommandant le choix de bons catholiques aux élections. — Fol. 229 v<sup>o</sup>. Procuration générale des habitants. — Fol. 232 v<sup>o</sup>. Election des vingt huit : « *S. Quentin* : Estienne Montrivel, M<sup>te</sup> Desirey Guybourg, Pierre Orchamps, Jehan Perrenot le viez. — *S. Pierre* : Estienne Grillet, M<sup>te</sup> Estienne Desprez, M<sup>te</sup> Etienne Lambert, Claude Marquis. — *Chamars* : Estienne Macheperin, Claude Chappellenet, Jehan Carraudet, Estienne Noizot. — *Le Bourg* : M<sup>te</sup> Mathieu Maître Jehan, Claude Gauldot, Vyenot Nonnotte, Claude Rochet. — *Battant* : M<sup>te</sup> Remy Habitey, Claude Joly et Estienne Fusier, Jacques Coulon dit Nauldin. — *Charmont* : M<sup>te</sup> Jehan Jaquelin, M<sup>te</sup> Guillaume Roy, Jehan Grandmont, Hugues Coulon. — *Arènes* : Jehan Maire, M<sup>te</sup> Claude Borrey, Jehan Tuppin, Jehan Vermot » (24 juin). — Fol. 232 v<sup>o</sup>. Election de Jehan Jaquelin. comme président des vingt-huit. — Fol. 233. Invitation faite à Jehan Vermot, élu dans la bannière d'Arènes de se retirer jusqu'à décision des gouverneurs : il a été jadis condamné à une amende, et fait métier de « tuer porcz, qu'est exercice vil et abject ». — Fol. 234. Ordre aux trois élus de la bannière d'Arènes d'élire des gouverneurs, malgré l'absence de leur confrère dont l'élection est suspendue (25 juin). — Fol. 234 v<sup>o</sup>. Election des gouverneurs : « *Saint Quentin* : M<sup>te</sup> Pierre Lambert, M<sup>te</sup> Jehan Montrivel. — *Saint Pierre* : Anthoine d'Orsans, s<sup>t</sup> dud. lieu, M<sup>te</sup> Pierre Richardot. — *Chamars* : M<sup>te</sup> Remond Chosal, Jehan de Nazey, escuyer. — *Le Bourg* : M<sup>te</sup> Jehan Despoutot, Desirey Varin. — *Battant*. : M<sup>te</sup> Pierre Petremand, M<sup>te</sup> Claude Mirebel. — *Charmont* : Humbert Lulier, escuyer, François d'Achey, s<sup>t</sup> de Thoraise. — *Arènes* : Claude de Chavirey, escuyer, Loys de la Tour, s<sup>t</sup> de Montcley ». — Fol. 235 v<sup>o</sup>. Décision des gouverneurs au sujet de Jehan Vermot : « pour l'honneur de la maison de céans et exemplarité au peuple d'avoir égard cy après élire personaiges honorables et notables », il sera « surceu » pour cette année à sa réception (26 juin). — Fol. 237. Requête au comte de Champlitte : on lui demande de licencier la garnison, de donner ordre pour que les dégâts commis par les voisins dans les bois de la cité soient réparés, de veiller à l'observation de la gardienneté, de s'occuper des doubles lods que l'on fait payer aux citoyens sur les terres de la maison de Chalon, outre Montfaucon et Arguel (27 juin). — Fol. 238 v<sup>o</sup>. Nouvelles négociations, de concert avec l'archevêché et le chapitre, au sujet de la juridiction ecclésiastique : on continuera néanmoins les instances auprès du Pape (28 juin). Fol. 240 v<sup>o</sup>. Lettre de la cité « S. P. Q. Bisuntini » à l'Empereur. .Protestations de fidélité et professions de foi catholiques. Réclamations contre les lettres envoyées en faveur de Gaspard Monnyet et contre le maintien de la garnison espagnole (29 juin). Fol. 244 v<sup>o</sup>. Expulsion de la cité d'un étranger suspect d'espionnage (1<sup>er</sup> juillet). — Fol. 247 v<sup>o</sup>. Nomination de Claude de Chavirey, écuyer, comme capitaine des archers (8 juillet). - Fol. 250. Présent fait à un gentilhomme suisse, gouverneur de Neuchâtel, de passage dans la cité (11 juillet). — Fol. 250 v<sup>o</sup>. Procession générale ordonnée pour le dimanche suivant, afin de demander la cessation des pluies continuelles, si nuisibles aux biens de la terre (12 juillet). Fol. 252. Ordre au syndic, sur requête de Jean Girardot, avocat fiscal de la cité, d'informer contre « les adultères, concubinaiges, maquerelaiges, blasphème, usures», etc., qui se commettent dans la cité (15 juillet). — Fol. 253. Papegay des arbalétriers (18 juillet). — Fol. 253 v<sup>o</sup>. Présent fait au comte Mansfeld qui arrive dans la cité (20 juillet) — Fol. 234 v<sup>o</sup>. Présent de quatre grands pots de vin à François Arbilleur, roi des arbalétriers (23 juillet). — Fol. 256. Nouvelle assemblée à Gray au sujet de la juridiction ecclésiastique (25 juillet). — Fol. 256 v<sup>o</sup>. Création et amodiation d'une tuilerie à La Vèze, aux frais et profits de la cité (26 juillet). — Fol. 257 v<sup>o</sup>. Nouveau présent à François Arbilleur qui a abattu le papegay des « hacquebuttiens ». — Rapport des commis de la cité à l'assemblée de Gray : aucune concession n'a été obtenue sur le fait de la juridiction (29 juillet). ~ Fol. 260. Décès de Pierre Richardot, docteur ès-droits, co-gouverneur de la bannière Saint-Pierre (1<sup>er</sup> août).— Fol. 261. Défense de laisser entrer et de vendre dans la cité le « sel de Byans» (5 août). — Fol. 262. Condamnation de quatre vigneron à l'amende honorable et au bannissement (6 août). — Fol. 264 v<sup>o</sup>. Exécution de la sentence d'amende honorable en présence des gouverneurs, qui redoutaient du tumulte. Il n'y a pas eu d'incidents (10 août). — Fol. 265 v<sup>o</sup> Pose d'une image de crucifix dans la chambre du Conseil, au dessus du siège du président, en face de la porte d'entrée (14 août). — Fol. 268 v<sup>o</sup>. Réception d'Etienne Nazey, fils de François Nazey, apothicaire, comme maître chaussetier. — Fol. 269. Procession générale ordonnée pour apaiser « l'ire de Dieu diversement apparente sur le peuple » (21 août). Fol. 269 v<sup>o</sup>. Règlement pour la garde de la cité « en cas d'alarmes ou orvales de feug » (22 août). Fol. 271. Avis donné par le comte de Champlitte de levée de gens de guerre en Suisse par le duc Casimir : il croit également que le baron d'Aubonne et d'autres capitaines, sous prétexte de vouloir aller en France, préparent quelque surprise. M de Guise est à Metz pour empêcher le duc Casimir d'entrer en France. — Mesures de garde (23 août). — Fol. 272. Avis provenant de Genève, d'après lequel cinq cents chevaux seraient dans cette ville, prêts à être envoyés au duc Casimir. — Fol. 273. Lettre de Jérôme d'Achey, capitaine de Joux avertissant des projets du baron d'Aubonne pour rejoindre le duc Casimir : la réunion des troupes doit se faire

à Berne et Neuchâtel ; il craint « que ce ne soit pour Besançon » (26 août). — Fol. 274 v°. Communication de M. de la Villeneuve d'après laquelle une surprise contre la cité se prépare à Berne. La cité écrira à messieurs de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Montbéliard, pour leur rappeler leur promesse, après la surprise, de ne pas soutenir les expulsés, et les avertir qu'on est au courant des levées de gens de guerre qui se font chez eux (28 août). — Fol. 277. Nouvel avertissement semblable envoyé par le comte de Champlitte (30 août). — Fol. 280 v°. Arrivée du comte de Champlitte dans la cité. Communication par son lieutenant de lettres reçues des « avoyers et conseil de Fribourg », chargés par les cantons catholiques réunis à Lucerne, d'avertir que le duc Casimir avait dessein de conduire en France un grand nombre de reîtres et gens d'armes et que « sous telle emprinse, il pourroit endommaiger le Comté et d'aventure se venger sur Besançon ou aultres places dud. comté ». Le comte de Champlitte a écrit au conseil de Berne pour qu'il ne permette pas l'accomplissement chez lui de tels projets. - Condamnation d'une femme à l'amende honorable et à vingt ans de bannissement, pour propos irrévérencieux contre le culte des saints (3 septembre). — Fol. 283. Rapport de Jehan Jacquelin, président des vingt-huit, sur l'affaire de la juridiction ecclésiastique. Si celle ci disparaît, dans vingt ou trente ans » la cité sera despourvue et desnudée de toutes gens de lettres et aultres de bonnes marques », et ce serait son « entière ruïne et désolation ». Le peuple fait entendre ses plaintes et va jusqu'à dire qu'il se refusera aux prochaines vendanges à payer les dîmes à l'archevêque et au chapitre. — Commis envoyés pour porter ces doléances au comte de Champlitte. — Celui-ci se dit fort « marri », et expose les démarches qu'il a déjà faites pour que la cité obtienne satisfaction. — Fol. 285. Protestation du chapitre de son zèle dans l'affaire de la juridiction. Il fait part du bruit d'après lequel le baron d'Aubonne serait venu peu de jours auparavant dans la cité et signale des assemblées suspectes qui se tiennent à Battant. — Mesures pour la surveillance des étrangers. « Et pour ce que rière la parroiche de la Magdeleine a esté du passé le plus grand des suspectz de la religion et qu'encoires l'on soupçonne il y pourroit rester quelque chose de mal sentant », le curé de la Madeleine, Pierre Noizey est requis de dénoncer tous les paroissiens qu'il jugerait dangereux. Celui ci déclare que, depuis le pardon accordé par l'Empereur, il n'a rien remarqué de suspect dans sa paroisse. — Fol. 286 v°. Décès survenu la veille de frère Mathieu de Massoz, commandeur du temple de Saint-Jean de Jérusalem en la cité : les gouverneurs de Saint-Quentin sont commis pour l'administration des biens temporels du Temple pendant la vacance (6 septembre). — Fol. 287. Promesse faite au chapitre que la cité châtierá exemplairement tous ceux qui voudraient porter atteinte à la foi catholique (7 septembre). — Fol. 289 v°. Achat ou échange de la maison de « Pelault », voisine de l'hôtel de Ville (12 septembre). — Fol. 290 v°. Lettre de la cité à l'Empereur au sujet de Gaspard Monnyet, l'un des auteurs de la surprise : il y aurait les plus grands inconvénients à le laisser rentrer dans la cité et à exécuter les lettres de grâce qu'il a obtenues (16 septembre). — Fol. 297. Sauf-conduit de l'empereur Rodolphe, date de Ratisbonne le 20 octobre 1576, en faveur du chanoine François de Chassagne. — Requête présentée par ce dernier, représentant que, il y a deux ans, frère Melchior de la Vallée avait été pourvu par le pape à la maîtrise de l'hôpital du Saint-Esprit, après le décès de Claude Buffet, en concurrence avec Jean Buffet, prieur de Marast. Depuis, frère Melchior a résigné sa maîtrise entre les mains du pape ; le chanoine de Chassagne, son procureur inculpé dans cette affaire, demande à pouvoir rentrer dans la cité en vertu du sauf conduit impérial (20 septembre). — Fol. 301 v°. Sursis d'un mois à la poursuite intentée contre le chanoine de Chassagne, accordé à la requête du chapitre (24 septembre). - Fol. 302. Ban des vendanges fixé aux 31 septembre et 1<sup>er</sup> octobre pour l'archevêque, aux 2 et 3 octobre pour le reste du territoire (25 septembre). — Fol. 304. Ordre à chacun de payer comme de coutume les dîmes de vendanges aux ecclésiastiques. — Fol. 305. Edit interdisant sous peine d'amende toute altération des vins (26 septembre). — Fol. 308 v°. Requête des Cordeliers se plaignant de l'interdit jeté par l'official sur leur couvent, de l'excommunication lancée contre plusieurs d'entre eux, ce qui empêche tout exercice du culte divin dans leur couvent. - Commis envoyés par la cité au vicaire général et à l'official pour qu'il fasse cesser ces poursuites, « pour éviter plus grand trouble et scandale ». — Réponse du vicaire général : il trouve étrange que la cité intervienne pour ces religieux « incorrigibles, scandaleux et turbulens », et estime qu'elle devrait plutôt prêter main forte pour les châtier (11 octobre). — Fol. 309 v°. Levée de l'interdit par le vicaire général et suspension de l'excommunication lancée contre les Cordeliers « pour ung temps », jusqu'à décision définitive (12 octobre). - Fol. 310 v°. Rentrée de l'archevêque dans la cité (15 octobre). — Fol. 311. Nouvelle requête des Cordeliers, dont l'excommunication n'a été suspendue que pour quelques jours, jusqu'à l'arrivée de l'archevêque. - Commis envoyés à l'archevêque pour lui demander de punir les religieux d'autre façon, en sorte que « les ennemis de l'église n'ayent occasion de murmurer » (16 octobre). — Fol. 311 v°. Commis envoyés au conseil tenu par l'archevêque pour l'affaire de la juridiction (17 octobre). — Fol. 312. Projet d'envoyer deux députés à Rome pour cette affaire : Lambert représentera la cité avec un chanoine (18 octobre). — Fol. 312 v°. Réception d'un maître bonnetier (22 octobre) — Fol. 316. Choix du chanoine Simard

comme député par le chapitre, à Rome : l'archevêque refuse de l'accréditer et, si le chapitre l'envoie, il enverra de son côté son official. — Les gouverneurs préféreraient l'official à Simard qui, malgré son savoir, n'est pas d'un âge et d'une « prestance » propres à en imposer (26 octobre). — Fol. 317. Avis envoyé de Gray par le comte de Champlitte d'un nouveau projet de surprise qui se prépare contre la cité. Cet avis est confirmé par le s<sup>r</sup> de Raucourt, lieutenant en la garnison de la cité, et un gentilhomme de la maison de l'archevêque nommé Montfort. — Dédoublement de la garde. (27 octobre). — Fol. 318 v<sup>o</sup>. Conseil convoqué pour les affaires de la cité, auquel sont convoqués l'archevêque et les principaux membres du chapitre. Le haut doyen et plusieurs chanoines assistent à la réunion ; l'archevêque s'était fait excuser. Déclaration unanime de concorde et d'union pour le bien de l'Eglise et de la cité ; entente au sujet de la garde (28 octobre). - Fol. 320. Arrivée du comte de Champlitte ; il envoie M. d'Andelot donner les raisons de l'avertissement qu'il a adressé à la cité. Il ne l'avait pas fait en vain et, comme quelques-uns le disent parfois « pour donner des esbouhottes », mais il avait reçu diverses lettres datées de Brou-lès-Bourg, de Paris et de Luxembourg, l'avisant qu'une surprise devait avoir lieu contre la cité les 24, 25 et 26 de ce mois, sous la direction du baron d'Aubonne, du baron de Cussy et du capitaine Sainte-Marie, dauphinois. — Remerciements au comte de Champlitte ; réclamation au sujet des dégâts commis dans le bois de Chailluz par les habitants des villages voisins. — Fol. 321. Réclamations du chapitre contre les poursuites intentées à la requête du syndic contre le chanoine François de Chassagne : ces poursuites sont inopportunes, au moment où la cité poursuit le rétablissement de la juridiction ecclésiastique. — La cité est résolue à maintenir ses droits. — Fol. 322. Fixation du prix du blé des greniers à 11 gros l'émine, au lieu de 10 gros (29 octobre). — Fol. 322 v<sup>o</sup>. Nouvelle réclamation du chapitre au sujet du chanoine de Chassagne. Si la cité persiste dans ses poursuites, l'entente au sujet de la juridiction ecclésiastique risque d'être rompue. — La cité, reprochant au chapitre de paraître vouloir rompre la bonne intelligence qui règne actuellement, « *occasionem quaerit qui cupit recedere ab amico* », veut maintenir ses droits. — Fol. 324. Ordonnance pour la garde en cas d'alarme. La garde de la bannière Saint-Pierre s'installera en la maison de la ville qui tient 130 hommes. La bannière Saint Quentin réunira 400 hommes sur la place Saint-Quentin, dont 100 iront garder les murailles de Saint-Etienne. La garde de la rue Saint-Paul ira à la muraille « doit le portuaul dud. Saint-Paul jusques au moslin de Ryvotte ». La bannière de Chamars fournira la garde des murailles de Chamars qui tient 100 hommes. La bannière du Bourg sera chargée des murailles depuis le Saint-Esprit jusqu'au « portuaul » de Saint Paul avec 130 hommes. La bannière de Battant fournira 260 hommes pour la garde des murailles de la porte de Battant à celle d'Arènes. De la bannière de Charmont, 50 hommes seront placés à la porte, 50 autres « se retireront au pilory pour la bataille ». 200 hommes de la bannière d'Arènes iront au pilori sauf 20 qui seront placés à la porte d'Arènes. — Quant à la garnison, une moitié de la compagnie du s<sup>r</sup> de Raucourt ira à l'hôtel de Ville, l'autre moitié à la place Saint-Quentin. La compagnie du s<sup>r</sup> Girardet ira au pilori, sauf une « escadre » qui ira à la Porte d'Arènes et une autre à la tour de la Pelotte. Les gouverneurs désigneront dans chaque bannière un « capt d'escadre » ou capitaine par 100 hommes (30 octobre) . — Fol. 325. Présents faits au provincial de l'ordre des Jacobins et au père gardien des Cordeliers de Salins, de passage dans la cité. — Fol. 375 v<sup>o</sup>. Proposition d'accommodement faite au chapitre et sursis aux poursuites intentées contre le chanoine de Chassagne (31 octobre). — Fol. 328. Avis donné par un jeune marchand venant de Pontarlier, d'après lequel les Espagnols revenant de Flandre ont le projet de surprendre cette nuit ou la nuit suivante une porte de la cité. Mesures de garde (1<sup>er</sup> novembre). — Fol. 328 v<sup>o</sup>. Commis nommés par le chapitre et la cité pour arriver à un accord au sujet du chanoine de Chassagne (4 novembre). — Fol. 329. Information ordonnée au sujet d'un commis de la cour de Dole procédant à des enquêtes dans la ville précédé d'un certain soldat, se disant huissier ou sergent de Bourgogne, ce qui est un attentat contre les privilèges de la cité (5 novembre). — Fol. 331. Avis de machinations préparées contre la cité par des gens de guerre réunis du côté du Languedoc. Le duc Casimir a « une dent » contre Dole à cause de l'assassinat d'un allemand commis dans cette ville. Ce n'est pas seulement la ville de Besançon qui serait menacée, mais aussi le comté de Bourgogne (8 novembre). — Fol. 333. Taxe des vins : les hauts coteaux à 21 florins, les moyens et les bas à 20 florins le muid. — Défense à tout propriétaire de « navoys » de faire passer la rivière à aucun étranger: ils devront mettre leurs bateaux en sûreté (11 novembre). - — Fol. 335. Homicide commis par un soldat sur le fils d'un citoyen (13 novembre). — Fol. 336. Assignation lancée contre François de Chassagne (16 novembre). — Fol. 337. Refus du chanoine de Chassagne de reconnaître la juridiction de la cité. Nouvel ajournement à comparaître lancé contre lui (20 novembre). — Fol. 340. Protestations du chapitre au sujet des poursuites contre le chanoine de Chassagne. Le haut doyen déclare qu'il s'agit tout au plus de choses légères et nullement de crime de lèse majesté, mais qu'on veut faire « d'une mouche ung éléphant » et que le chapitre entend maintenir ses privilèges. — Réponse de la cité : malgré son désir de rester en bon accord avec le chapitre, elle ne peut refuser justice à ceux qui la requièrent, ni laisser toucher à ses libertés et

privilèges (28 novembre). — Fol. 344 v°. Lettre de la cour de Dole demandant une surséance des poursuites contre Chassagne d'un mois ou six semaines, et offrant son entremise entre le chapitre et la cité (6 décembre). — Fol. 345. Amende de 50 livres infligée à l'huissier extraordinaire du Parlement de Dole qui avait précédé un commis enquêteur du Parlement dans la cité, la baguette levée, ce qui est contraire aux privilèges (7 décembre). — Fol. 346. Commis envoyé au Parlement de Dole pour lui exposer que la cité est disposée à pardonner pour cette fois à François de Chassagne, si le chapitre et lui « vouloient prestement réparer leurs attemptaulx et entre-prinses » (10 décembre). — Fol. 348. Lettre de l'archevêque pour recommander l'accord entre la cité et le chapitre (14 décembre). — Fol. 350. Rapport des commis envoyés à Dole : ils apportent un projet d'accommodement que la cité accepte, si le chapitre y consent dans un délai de quinze jours (16 décembre). — Fol. 352. Décès d'Antoine d'Orsans, ancien gouverneur (17 décembre). — Fol. 354 v°. Contre-projet présenté par le chapitre à la cour de Dole (23 décembre). — Fol. 355. Difficulté de se procurer de la menue monnaie : conférence avec Luc de Valimbert, maître de la monnaie, à ce sujet (24-27 décembre). — Fol. 357 v°. Amodiations de la cité (1<sup>er</sup> janvier 1578). — Fol. 338 v°. Arrivée de deux conseillers de Dole : ils présentent des lettres de la Cour les chargeant de rechercher les moyens de pacifier le différend entre le chapitre et la cité. Ils déposent le contre projet présenté par le chapitre. — Examen par les gouverneurs de ce projet. Ils n'y trouvent aucun moyen d'accord et pensent qu'il ne tend même « qu'à aigrir et empirer la besogne ». — Fol. 360. Traité conclu avec Antoine Pitti sur le fait de la monnaie (2 janvier). — Fol. 362. Nouvelles propositions du chapitre. Les gouverneurs répondent aux conseillers de Dole qu'ils représentent Sa .Majesté Impériale et ne veulent « plus avant mettre en dispute » les droits et privilèges de l'Empereur et de la cité contestés par le chapitre. Les menaces du chapitre ne les émeuvent pas, car leurs consciences sont « pures et nettes » (4 janvier). — Fol. 363. Banvin de l'archevêque : il n'use pas de son droit (5 janvier). — Fol. 367. Serment prêté par les maîtres des métiers des tanneurs, cordonniers et serruriers (8 janvier). — Fol. 368. Lettres de la Cour de Dole demandant un sursis dans l'affaire de Chassagne ; un sursis de 8 jours est accordé (11 janvier). — Fol. 369. Venue au Conseil de Gaspard Monnyet, marchand, l'un des expulsés, qui présente à genoux et tête nue des lettres de grâce obtenues de l'Empereur Rodolphe. — Fol. 370. Texte de ces lettres de grâce datées de Vienne le 19 novembre (15 janvier). — Fol. 372. Présent de dragées, d'hypocras et de torches fait au baron de Belvoir, de passage dans la cité avec sa nouvelle épouse, fille du comte de Champlitte. Des salves d'artillerie sont tirées en leur honneur (24 janvier). — Fol. 372 v°. Décision de surseoir à l'affaire de Chassagne jusqu'à l'arrivée du comte de Champlitte, qui doit venir dans la cité (25 janvier). — Fol. 373. Nouvelles menaces contre Besançon de la part nos réfugiés et des partisans du prince d'Orange (28 janvier). — Fol. 373 v°. 374 v°. Echec des négociations du comte de Champlitte. - Fol. 375. Nouvelle de l'arrestation à Montbéliard du capitaine de Beaujeu. Lettre au comte de Montbéliard pour qu'on ne le relâche pas, avant qu'il ait répondu aux interrogatoires que la cité enverra par écrit touchant la surprise exécutée sous sa direction (29 janvier). — Fol. 376. Décision des gouverneurs d'en appeler « *a futuro gravamine* » et de continuer les poursuites contre le chanoine de Chassagne (30 janvier). — Fol. 378 v°-379. Appel contre le chapitre par devant l'abbé de Buillon : celui-ci n'ayant voulu le recevoir, l'appel a été remis à l'abbé de Bellevaux (3-4 février). — Fol. 379 v°. Ordre de doubler les sixièmes de « testons » que l'on a commencé à battre, conformément à l'ordonnance de la monnaie, et qui se sont trouvés trop petits (4 février). — Fol. 381. Commis envoyés vers l'Empereur pour le féliciter de son élection, lui demander confirmation des privilèges de la cité, lui faire connaître le différend avec le chapitre, l'entretenir de l'affaire de la juridiction ecclésiastique, de la présence de la garnison et lui remontrer les dangers que ferait courir à la cité la rentrée de Gaspard Monnyet. — Fol. 381 v°. Ordre à Gaspard Monnyet de tenir prison en sa maison, jusqu'à réception d'une réponse de l'Empereur (6 février). — Fol. 382 v°. Edit interdisant les jeux de dés et de cartes (8 février). - Fol. 383 v°. Conférence à Dole sur le fait des monnaies, La Cour a pensé qu'il serait plus convenable de réduire les monnaies au pied de celles du comté : 3 francs l'écu soleil et le pistolet de 58 sols, revenant à 19 francs le marc de fin, le brassage compris (10 février). — Fol. 384. Edit interdisant de se masquer sous peine d'être pendu. — Fixation du prix du blé des greniers à 12 gros l'émine, au lieu de 11 gros (12 février). — Fol. 385. Procession générale pour prier Dieu pour la paix (13 février). — Fol. 387 v°. Remise au trésor de 1415 francs 4 gros ½ provenant des biens des proditeurs, — de 1400 francs de la recette du grenier à blé, — 2.000 francs de la recette des pauvres de l'hôpital. — Fol. 388. Amodiation de la maison des étuves, dite de la Tête Noire (17 février). — Fol. 389. Mandement pénal de 1.000 écus contre le chapitre pour ses attentats contre les privilèges de la cité, notamment pour avoir fait « distinction de territoire en la cité, mettant en arrest par le pourpris dud. chapitre », le chanoine François de Chassagne. — Poursuites de l'affaire contre ce dernier (18 février). — Fol. 391. Désignation d'un boucher pour vendre de la viande aux malades pendant le carême (20 février) — Fol. 392. Edit portant réduction des monnaies au pied de celles de Dole (22 février) — Fol. 397.



Lettres de la Cour de Dole priant de surseoir aux poursuites contre le chanoine de Chassagne. jusqu'à ce que l'on ait trouvé des moyens de pacification (1<sup>er</sup> mars). — Fol. 398 v°, 400, 403. Nouvelles tentatives de conciliation auprès du chapitre (3-6 mars). - Fol. 407 v°. Venue au Conseil des 28 notables pour demander aux gouverneurs de tenir la main à la réparation des attentats commis par le chapitre. — Fol. 408. Avis de la promotion au cardinalat de l'archevêque de la Baume : on l'envoie féliciter dans son palais, où il est arrivé la veille (11 mars). — Fol. 410. Offre du cardinal de servir de médiateur entre le chapitre et la cité. - Bannissement de la cité d'une flamande suspecte de relations coupables avec Jean Gauthiot d'Ancier, écuyer, en l'absence de la femme de celui-ci (13 mars). — Fol. 411. Rente de 40 écus concédée à la cité par Claude de Jouffroy, s<sup>r</sup> de Marchaux, en échange de 500 écus d'or (14 mars). — Fol. 412 v°. Réunion des gouverneurs et des notables. Fin du différend entre le chapitre et la cité. La cité annule toutes les procédures contre le chapitre pour cette fois, mais à condition que les attentats contre les privilèges de la cité ne se renouvellent pas (15 mars). — Fol. 413. Lettres en latin de l'Empereur Rodolphe, datées de Vienne le 28 décembre 1577, au sujet de la garnison ; il enverra un commissaire pour faire information à ce sujet. — Fol. 414. Achat pour 1.000 fr. d'une maison contiguë à l'Hôtel consistorial (17 mars). — Fol. 417. Fixation du prix du blé des greniers à 13 gros l'émine, au lieu de 12 gros (21 mars). — Fol. 418 v°. Annonce de l'arrivée, le lendemain, d'un personnage envoyé par Sa Sainteté pour remettre le bonnet cardinalice à l'archevêque. Ordre de faire tirer l'artillerie en signe de réjouissance. Commis pour aller visiter ce personnage et lui faire des présents (24 mars). — Fol. 419 v°. Feux de joie ordonnés pour le jour de la remise du bonnet ; arcs de triomphe portant les armoiries du pape, de l'Empereur, du cardinal et de la cité (25 mars). - Fol. 420 v°. Remerciements de l'accueil fait par la cité adressés par l'envoyé du pape, « Franciscus Spatalius Aretinus, prothonotarius, nuncius et cubicularius apostolicus » (26 mars). — Fol. 421 v°. Description de l'arc de triomphe élevé pour la réception du cardinal, qui doit arriver le lendemain dans la cité ; salves d'artillerie en son honneur (28 mars). — Fol. 422 v°. Aumônes à deux prédicateurs l'un cordelier, l'autre jacobin, ainsi qu'à un jésuite.— Fol. 423. Commis envoyé vers le commissaire-apostolique pour le charger de remercier Sa Sainteté de la dignité accordée au cardinal et l'entretenir sommairement du différend avec le chapitre (2 avril). — Fol. 424. Cas suspects signalés dans la cité. Les malades sont envoyés à l'hôpital de Chaudane (4 avril). — Fol. 427. Visite du « camérais » apostolique : il remercie de l'accueil qui lui a été fait. Les gouverneurs lui remettent un mémoire sur les affaires religieuses de la cité (8 avril). — Fol. 428. Promesse de l'archevêque d'écrire à Moron et à d'autres cardinaux, ses amis, sur l'affaire de la juridiction (9 avril). — Fol. 430. Remerciements au cardinal. — Fol. 430 v°. Mise en liberté sous caution de Gaspard Monnyet (15 avril). — Fol. 431 v°. Emprisonnement de Guillaume Saige qui n'a pu établir par qui il avait été ouï en confession et administré à Pâques, « qu'est fait fort scandaleux et contraire aux édits de la majesté Impériale » (16 avril). — Fol. 434 v°. Déclaration du prêtre qui aurait confessé Saige à Pâques, d'après les dires de celui-ci : il était à Salins depuis le vendredi saint et y est resté jusqu'au jeudi suivant (21 avril). — Fol. 435. Institution de trois nouveaux monnayeurs aux monnaies de la cité (22 avril). — Fol. 436 v°. Invitation au chapitre de ne pas montrer le Saint-Suaire à l'Ascension prochaine, à cause des dangers de guerre (26 avril). — Fol. 438 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 12 gros l'émine, au lieu de 13 gros (30 avril). — Fol. 440 v°. Requête à M. de Raucourt pour qu'il n'admette pas dans la garnison des étrangers « comme françoys, lorrains, savoyans et aultres semblables incogneuz et vagabondz » 9 mai). — Fol. 441. Avis donné par l'archevêque de nouvelles menaces contre Besançon. — Mesures de garde. — Fol. 443. Avertissement semblable envoyé par le comte de Champlitte (10 mai). — Fol. 346. Nouvel avertissement de M. de la Villeneuve au sujet de levées de gens de guerre, « qui se font pour Casimir, le frère du roy, et le roy de Navarre à l'effet de quelque entreprise sur le pays de Bourgogne ». — Fol. 446 v°. Présent fait au président de Dole, de passage dans la cité (20 mai). — Fol. 447. Envoi au conseil de Neuchâtel d'informations contre Antoine Le Goux qui, à Pâques, a tenu en cette ville des propos insolents et proféré des menaces contre la cité (21 mai). — Fol. 447 v°. Lettres à don Juan d'Autriche sur les affaires de la cité (22 mai), — Fol. 450 v°. Saisie de lettres d'expulsés écrivant de Montbéliard à leurs parents ; l'un demande de l'argent pour acheter un cheval et aller en guerre, un autre dit qu'il espère « que l'on aura de la guerre dedans Besançon » (25 mai). — Fol. 453. Propos outrageants pour la cité tenus par Louis de Jouffroy, s<sup>r</sup> de Novillars : il aurait accusé les gouverneurs de s'être laissés corrompre pour de l'argent dans un procès (27 mai). — Fol. 454. Démenti formel donné par le sieur de Novillars aux propos qu'on lui a prêtés (28 mai). — Fol. 457 v°. Commis chargés de recueillir tous les renseignements sur les menaces de surprise de la cité (30 mai). — Fol. 459 v°. Mort du chanoine Pierre Bourquin, prieur de Courtefontaine. Nomination d'un administrateur pour les biens de ce prieuré à Besançon, pendant la vacance (2 juin). — Fol. 460 v°. Avis donné que le docteur Beutterich « avoit fait ung asne que si, deans la Saint Jehan ou la Saint Pierre prouchain, il n'avoit pour buttin et saccagement une maison à Besançon, il faisoit

présent à chacun de cent esculz ». — Fol. 461. Condamnation d'un individu qui avait blasphémé, au passage de la procession, à être exposé sur un échafaud lors de la procession de Saint-Jean Baptiste, avec un écriteau et une torche à la main, tête et pieds nus (3 juin). — Fol. 463. Bruits de menées des fugitifs : le docteur Beutterich distribue de l'argent à des capitaines pour leurs gens de guerre ; 500 hommes conduits par « Lavigan » sont à Pressigny, d'autres se rassemblent du côté de Conflans ; un rendez-vous de troupes est fixé à « Fontenoy-en-Vosge », le duc Casimir est près de Francfort. — Mesures de garde (4 juin). — Fol. 465. Signalement, par un homme de Roulans, de la présence, le long du bois de ce village, d'une troupe d'environ 300 cavaliers vêtus de casaques blanches. — Organisation du guet pour la nuit (7 juin). — Fol. 469 v°. Remise des biens dépendant du prieuré de Courtefontaine en la cité à Guillaume Vernerey, nouveau prieur (13 juin). — Fol. 471 v°. Réclamations de l'archevêque au sujet de passeports exigés par un portier pour du vin introduit dans la cité à son usage (18 juin). — Fol. 474. Avertissement envoyé par le comte de Champlitte de mouvements de troupes suspectes dans le Mâconnais. — Fol. 475. Lettres envoyées de Flandre par le docteur Pétremand portant que le conseiller Funck était envoyé pour apaiser le différend survenu entre le chapitre et la cité (20 juin). — Fol. 476. Règlement pour la garde de la cité. — Fol. 477. Texte de l'acte capitulaire, en date du 19 juin 1577, instituant la fête annuelle vouée en mémoire de la délivrance (21 juin).